



Ministère de la Santé,  
*en charge de la prévention*

---

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Dons de denrées alimentaires aux personnels mobilisés contre la COVID-19**

Dans un élan de solidarité, nombreuses sont les personnes et les enseignes à faire des dons de denrées alimentaires aux équipes médicales et administratives mobilisées dans la gestion de la crise sanitaire actuelle.

**Ces intentions sont louables et cette générosité est très appréciée par les personnes qui se mobilisent face à cette épidémie.**

Toutefois, **la préparation de denrées alimentaires n'est pas sans risques**, en particulier pour les produits d'origine animale (viandes, poissons, lait & crèmes, œufs...). Les bactéries et toxines transmissibles par les aliments ne sont pas confinées.

Une intoxication alimentaire peut aggraver les symptômes de la Covid-19 et impacter le personnel mobilisé.

Si vous souhaitez faire des dons alimentaires, il est donc conseillé de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'offrir des aliments sans danger.

#### Lors de la préparation :

- respecter une hygiène stricte des locaux, du matériel, du personnel ;
- privilégier les portions individuelles, qui peuvent être rapidement consommées.

#### Lors de la livraison :

- utiliser des contenants propres et adaptés :
  - glacières, norvégiennes, cambros propres pour garder au froid ou au chaud les préparations ;
  - bacs en plastiques ou caisses propres pour les fruits et légumes bruts, ou pour les aliments stables à température ambiante, bien emballés.
- respecter les températures de conservation et faire des relevés de température pour s'en assurer :
  - les produits réfrigérés entre 0 et + 4° C ;
  - les plats chauds à + de 65° C.

Les professionnels sont invités à présenter aux personnes réceptionnant les dons leur numéro d'autorisation d'hygiène ou récépissé de déclaration auprès du Centre d'hygiène et de salubrité publique.

Les particuliers qui souhaitent contribuer à la solidarité par ce moyen sont invités à ne proposer que des denrées stables à température ambiante : biscuits secs / cookies, cakes et gâteaux beurre / éponge (sans crèmes), gaufres, fruits entiers etc.

**Le moindre doute doit vous conduire à renoncer à votre don.** La plus grande vigilance est attendue de tous, pour préserver la santé de chacun.

Toutes les informations sur les bonnes pratiques d'hygiène et sur les modalités de déclaration sont consultables sur le site internet du Centre d'hygiène et de salubrité publique :

<http://www.hygiene-publique.gov.pf/>

Le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP) reste ouvert pendant cette période de confinement, l'accueil téléphonique (Tel : 40 503 747) et courriel ([chsp@sante.gov.pf](mailto:chsp@sante.gov.pf)) est privilégié.